



L'avenir du Liauzu

Kim Goddard 15/11/2016

L'association "Collectif pour l'Avenir du Liauzu" (CAL) a proposé de faire revivre ce merveilleux site situé à Orniac, au bord du Célé.

Plusieurs associations, organisations et citoyens lotois souhaitent réhabiliter le domaine du Liauzu pour y créer un centre d'écologie pratique et se sont rassemblés pour constituer le CePTEC (Centre Permanent pour une Transition Ecologique et Citoyenne) et porter les valeurs et les principes de la Transition définis dans la Déclaration et le Pacte du Collectif (national) pour une Transition Citoyenne et Ecologique. Pour expérimenter et mettre en œuvre cette Transition, ce centre proposera diverses activités d'information et de formation, mais aussi de production, de fabrication, de commercialisation, dans les domaines de l'agriculture, de l'habitat et de l'artisanat, mais aussi de la coopération, de la culture, des arts et des activités physiques. Dossier complet : voir [Dossier d'installation CePTEC](#)

Historique – avant 2015

Le projet de Centre Permanent de la Transition Ecologique et Citoyenne (CePTEC) s'est construit sur les épaules des associations, initiatives et acteurs Lotois dans le but de faire vivre une initiative innovante et soutenable dans la vallée du Célé.

Ce projet était élaboré autour d'un lieu Le Liauzu – un espace naturel sensible avec une histoire pleine de joie, et de tristesse.

Les Amis du Célé – 45 ans d'éducation populaire et de sensibilisation à l'environnement

Ce lieu, propriété des citoyens lotois, est géré par le conseil départemental, qui l'a laissé à l'abandon depuis la fermeture du Centre de Loisirs des « Amis du Célé », il y a 5 ans. En 2011, l'ancien corps de ferme, avec ses bâtiments et 4.5 hectares de terrain au bord de la rivière Célé, avait la capacité d'héberger 150 personnes et était en état de fonctionnement correct .

Les Amis du Célé ont accueilli sur ce site remarquable un large public, principalement enfants et adolescents, mais aussi adultes, originaires du département ou d'ailleurs et cela durant plusieurs décennies.

Jeunes et moins jeunes ont pratiqué des activités sportives et de pleine nature (canoë-kayak,

baignade, escalade, spéléologie...) en hébergement au cours de séjours d'une à deux semaines, mais aussi dans le cadre d'activités scolaires ou péri-scolaires. Plusieurs générations de jeunes citoyens lotois ont ainsi eu un accès privilégié au Liauzu durant 45 ans.

Face à un déficit budgétaire

En 2011, pour faire face à un déficit de 100 000 euros, l'association des « Amis du Célé » a été accompagnée par l'ADEFPAT à la recherche de solutions viables.

Une des conclusions était la nécessité de développer l'accueil familial et de petits groupes avec un modèle 'chambre d'hôte' – ce que l'association était prête à mettre en oeuvre. Malgré cette volonté affirmée de s'adapter, l'association n'a pas voulu lâcher son objectif principal d'éducation populaire à destination des habitants du Lot, une mission impossible sans le soutien financier du Conseil Général. Malheureusement « *trois représentants du conseil général (MM. Amigues, Gary et Mellinger) ont néanmoins confirmé que la situation financière de l'assemblée départementale leur interdisait de s'engager pour couvrir un déficit récurant* ». (La Depeche 3/12/2011)

Déficit 'récurrent' ou bénéfice non apprécié ?

Rappelons-nous que l'objet de l'association est : ***de contribuer à la formation et à l'éducation de la personne par le biais d'activités de nature ainsi que par toutes activités de loisir social et de sensibilisation à l'environnement, notamment à l'attention des enfants, adolescents et jeunes adultes.***

Un but qui mérite d'être fortement soutenu et dont le sens est chaque jour d'avantage d'actualité à l'heure où les changements climatiques ne peuvent plus être niés pas plus que les conséquences sur notre environnement naturel.

En 2011, dernière année de son fonctionnement, la base de loisirs a reçu 350 groupes, 5500 séances d'animation ont été réalisées et plus de 50 classes ont été accueillies.

A la fermeture de la base fin 2011, on estime à 450 000 euros l'activité économique générée par la présence des « Amis du Célé » (nombreux emplois permanents ou saisonniers contribuant à la vie économique locale) ainsi que tous les autres bénéfices sociaux, écologiques et culturels d'un centre de loisir en pleine nature et en pleine activité

Le déficit du fonctionnement de 100,000 euros était jugé trop important et considéré par le Conseil Général comme ne relevant pas de sa responsabilité. « *Le Conseil Général est propriétaire des lieux ; ce n'est pas son rôle de faire fonctionner la structure.* » Gerard Amigues , conseiller général du canton de Limogne et président de la communauté de communes Lot Célé.

Stupidité économique et sociale

Si le Conseil Général avait décidé de soutenir les Amis du Célé dans leur fonctionnement entre 2011 et 2015 (pendant une période de restructuration et de développement de l'offre touristique comme prévu dans leur bilan d'accompagnement) il est raisonnable de penser que le déficit de 100 ,000 euros de 2011 pouvait être sensiblement réduit chaque année. On ignore le montant de subvention de fonctionnement nécessaire pour permettre à l'association de continuer ses activités en tant que fournisseur de service public, mais on sait que la fermeture et l'abandon du site à coûté très cher aux citoyens Lotois.

Il s'est passé 4 ans pendant lesquels le gérant et propriétaire du site (le Conseil Départemental) à reçu quelques réponses aux appels d'offres pour Le Liauzu, sans en juger aucune recevable. Durant cette période, rien n'ayant été mis en place pour la surveillance et l'entretien du site, on a pu assister à la dégradation des bâtiments vides et abandonnés, la destruction des portes et de toute l'installation électrique et sanitaire, enfin les vols de cuivre et vandalisme insensé (fenêtres et portes cassées, sanitaires détruits ou volés etc..)

Aujourd'hui, on estime le coût de ses dégradations à **plus de 350000 euros**.

Il y a aussi l'immense **trou de 450,000€ d'activités économiques** sur le territoire.

Avec le recul, il semble évident qu'on aurait mieux fait d'investir dans l'avenir des Amis du Célé en 2011 et d'éviter leur dissolution. Le Conseil Général de l'époque à refusé toute aide financière provoquant ainsi la fermeture de la base, le licenciement des employés et un grand vide dans la vie économique et sociale locale.

Malheureusement, on peut constater que le Conseil Départemental de 2016 n'a pas tiré la leçon de cette décision catastrophique pour le Liauzu, et continue (par aveuglement ou manque de discernement?) d'ignorer les initiatives citoyennes pourtant porteuses de richesses pour le territoire dans une perspective de nécessaire transition écologique et énergétique. Le Collectif pour l'Avenir du Liauzu a fondé son projet sur un élan citoyen pour la réhabilitation du site et ne demandait aucun argent public.

En relation avec le Conseil Départemental

En novembre 2015 un groupe de citoyens attachés au Liauzu et impliqué dans les projets économiques, écologique et culturels s'est réuni pour discuter de l'avenir de ce lieu exceptionnel. L'idée de prendre en main ce très beau site abandonné depuis plusieurs années et d'y créer le Centre Permanent pour la Transition Ecologique et Citoyenne était née. Plusieurs rendez-vous (dont le premier en novembre 2015) avec Mr le Président du Conseil Départemental et son adjoint ont eu lieu. Le projet qui leur a été présenté a toujours été accueilli avec beaucoup d'intérêt et d'encouragement à poursuivre. A leur demande de n'avoir qu'un seul interlocuteur structuré juridiquement, l'association 'Collectif pour l'Avenir de Liauzu'(CAL) était créée pour piloter le projet du CePTEC.

Dégradation des bâtiments

Le CAL a constaté et communiqué les dégradations des bâtiments par le vol et le vandalisme dès la première réunion avec le Conseil Départemental. A cette occasion, Mr le Président a évoqué **l'urgence de sécuriser le site**.

A ce jour, rien n'a été fait. Semaine après semaine, les bâtiments ont souffert d'un pillage, résultant d'un dommage chiffré à plus de 350,000 € et qui ne cesse de s'accroître.

Le collectif met la main à la pâte !

Après une trentaine de réunions, d'ateliers et études techniques sur site (1400 + heures de travail des bénévoles engagés et enthousiastes), les rencontres entre le CAL et le CD, techniciens, maires, pompiers, associations et entreprises locales, le PNRCC, DDT et bien sur le grand public, le dossier

du projet provisoire du CePTEC est envoyé à Mr le Président du Conseil Départemental en mars 2016 (et le document définitif en avril) afin d'être considéré en commission début mai.

Le CAL, conscient de l'urgence d'amorcer une installation afin d'éviter vols et vandalismes supplémentaires, et soucieux de démarrer les projets au cours de la saison estivale (transports de matériaux par le gué, impossible en hiver), a pris soin de répondre à toutes les exigences du CD en terme d'études administratives et juridiques dans les délais demandés par le Conseil Départemental.

Au vue de '**l'importance du projet**' Mr le Président a souhaité le présenter à la Commission Permanente (donc à tous les conseillers départementaux) . Il a donc repoussé l'examen du projet à la séance de début juin 2016 afin de donner aux conseillers le temps de bien étudier le dossier en amont.

Bail emphytéotique – et une SCIC en vue.

Le 6 juin 2016 le projet était présenté au Conseil Départemental par 4 membres du collectif CePTEC avec un diaporama. Considérant le travail et l'investissement nécessaires pour remettre les bâtiments en état, et sachant que le CD ne mettra pas un centime dans le projet (le Président a été très clair sur ce point dès le début) le CAL a demandé un bail emphytéotique pour un prix symbolique d'un euro par année.

Les exigences de sécurité (zone inondable, accès piéton seulement) et juridique (fermeture administrative des bâtiments en 2012) ont amené le CAL à proposer de prendre le bail pour la totalité du site et louer les bâtiments aux entreprises / associations /personnes morales, tous signataires de la charte de la Transition et susceptibles de constituer une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) dans laquelle le Conseil Départemental aurait eu toute sa place.

La structure du Centre de la Transition était conçue pour minimiser le risque d'échec financier entre autre – le fait d'avoir en particulier une pléthore de projets à petit taille et divers formats réunis dans une SCIC encadrée par une charte éthique, écologique et économique. La SCIC est une structure avec plusieurs collèges qui inclut collectivités locales, entreprises , associations et utilisateurs du site qui **tous ont une voix dans les décisions de fonctionnement.**

Où sont le PNRCQ et sa charte ?

En amont de l'envoi du dossier, le CAL a sollicité une réunion avec Mme la Présidente du PNRCQ (**et** Conseillère Départementale), Mme Marlas et a obtenu un entretien avec Mr Brunet, directeur adjoint du PNRCQ qui a évoqué les expériences des Amis du Célé que le CAL a ensuite prises en compte dans la construction du projet CePTEC.

En 2011, le PNRCQ a accueilli 30 visiteurs de 7 pays différents dans le projet européen « Parks and People ». Le Liauzu et Les Amis du Célé étaient une des initiatives visitées en tant que **projet phare de bonnes pratiques écologiques** à partager avec les partenaires européens, montrant ainsi que la valeur du site était bien connue de Mme la Présidente.

Pourquoi le CePTEC n'a pas eu l'intérêt et le soutien de Mme la Présidente pour un projet de restauration du patrimoine bâti à l'abandon, un projet de protection et d'animation d'un espace naturel sensible et Natura 2000 sur le territoire du parc ?

Ce n'était pas la première fois que les ambitions politiques de certains élus prennent le pas sur des projets citoyens nécessaires pour la transition écologique et énergétique du territoire.

Espérance torpillée

La réponse du Conseil Départemental le 16 juin 2016 était plus que décevante, reçue comme une insulte blessante et incompréhensible, après une année de travail intense et l'implication volontaire de plus que 60 personnes.

Le "bien fondé et le sérieux" du projet ont été reconnus, mais la raison apportée dans la lettre a plongé les citoyens lotois dans une stupéfaction totale :

"En effet il est ressorti des débats au sein de l'assemblée départementale la volonté de conserver ce site naturel remarquable dans le domaine public sans en confier le devenir à un tiers."

Il n'y a aucune trace de cette décision dans le procès verbal de la réunion du 6 juin 2016, bien que ce soit une décision de l'assemblée départementale. S'agit-il vraiment d'un procédé démocratique ?

Ce qui rend la réponse du CD inacceptable et honteuse est le fait que, lors de la même commission (quelques minutes avant la présentation prévue depuis 6 semaines) le **CD a validé un dépôt de candidature du CD à une demande de subvention** de la FEDER (Europe) dans le cadre de « *Projets innovants/structurants pour une sensibilisation à la transition écologique sur le territoire de Midi-Pyrénées* » et de la Région dans le cadre de « *Favoriser les actions de diffusion pour la transition énergétique et écologique vers un développement durable* » ; cela **pour un montant de 336,000€ !**

[\(Deliberation CD46 6juin 2016\)](#)

Il faut aussi noter que la subvention était demandée pour les zones 'Espace Naturel Sensible' – dont fait partie le Liauzu.

Le CePTEC pouvait répondre parfaitement à l'appel pour des projets innovants / structurants pour une sensibilisation à la transition écologique sur le territoire de Midi-Pyrénées – mais il faut passer par la collectivité pour le financement dans ce cadre, et la collectivité a choisi de garder par devers elle cette information et de ne pas faire le lien avec le projet du CePTEC.

Aveugle ou pire ?

On peut se demander s'il est possible que les élus n'aient pas vu la synergie entre le projet du CePTEC et leurs propres volontés de nouvelles orientations ?

Ou est ce que l'intérêt porté par les élus à ce projet avait pour seule fin de le neutraliser et d'éviter toute contestation ou ébruitement de leur politique d'abandon ?

Est-ce que les ambitions politiques des élus les ont empêché de soutenir des projets 'alternatif' qui pouvaient leur échapper ?

Est qu'ils sont dans l'incapacité totale d'admettre ces 5 années de gestion désastreuses ?

Ou s'agit-il tout simplement d'un fonctionnement routinier qui ne laisse plus de place à l'imagination et l'intelligence pour envisager les opportunités indispensables à une réelle transition citoyenne ?

Sans aucune explication de leur part, nous sommes obligés de tirer des conclusions logiques.

Des décisions prises en toute opacité – pourquoi ?

Le 20 juin 2016 ([demande explications](#)) Le CAL a demandé une explication du refus du projet par écrit, ainsi qu'une sécurisation du site. **Sans aucune réponse.**

Une lettre ouverte ([lettre ouverte](#)) à chaque conseiller a été distribuée en personne au siège du CD 46 le 11/07/2016.

Entre parenthèses, à l'occasion d'une discussion avec le directeur de cabinet de Mr le Président, il est apparu que la présentation du projet CePTEC faite à l'Assemblée des élus, ainsi que les débats et décisions prises ensuite n'ont donné lieu à aucun procès-verbal au motif qu'il s'agissait d'un atelier de travail et non d'une réunion de la commission permanente. Les décisions prises dans les 'réunion de travail' ne sont ni notées dans un procès verbal ni dans un compte rendu !

Il est choquant qu'une telle réunion plénière ne donne lieu à aucune trace écrite, cela empêche les citoyens d'en prendre officiellement connaissance. N'est-ce pas un déni de démocratie?

Explication sans raison.

Sur l'insistance des membres du CePTEC pour obtenir des explications, le CD a mis en place une réunion entre plusieurs membres du collectif et le CD. L'autorisation d'enregistrer les échanges a été refusée. Dans cette réunion, malgré l'affirmation de Mr Rigal qu'aucune réflexion n'avait encore été entamée pour décider d'un projet porté par le conseil départemental, Mme Marlas a évoqué la possibilité d'un 'pôle de pleine nature'. Certains membres du CAL ont été choqués par le manque de soutien de ce projet par la Présidente du PNRCQ, ainsi que par cette affirmation : 'le parc **est** le département', montrant la confusion qui peut régner entre les fonctions d'élus du département et celle de Présidente du Parc.

Les conseillers ont expliqué que le projet CePTEC, en tant que tel, n'avait pas été vraiment discuté le 6 juin et qu'ils ont très vite admis l'idée de garder la main sur le lieu et de trouver entre eux une nouvelle « orientation » pour Le Liauzu. Mr Rigal a confirmé qu'il y a eu un vote de refus du projet CePTEC à l'unanimité moins deux abstentions.

Cette absence de discussion sur le projet présenté et ce rapide engouement pour garder la main mise sur un site qui venait d'être ignoré durant 5 ans avec les conséquences qu'on connaît, tout cela en ayant déjà validé l'heure d'avant une demande de subvention conséquente de la FEDER indique assez clairement le mépris de nos élus pour les citoyens.

Le CePTEC a une fois de plus demandé de faire partie des discussions ultérieures sur l'avenir du Liauzu, sans aucune réponse.

11 novembre 2016

Trois mois plus tard il n'y a eu aucun contact du CD. Seule une délibération consultable en ligne de la Commission Permanente du 17 Octobre 2016 a permis d'en savoir plus sur l'avenir que le CD réserve au Liauzu, avenir on ne peut plus choquant ([deliberation CD 46 17 octobre 2016](#))

Rappelons, une lettre adressée à chaque conseiller [offre d'aide CAL à CD46](#) a été distribuée en personne au siège du CD 46 le 13/10/2016.

Un mensonge honteux.

L'orientation nouvelle est de « *limiter les risques liés aux bâtiments ouverts et dégradés et à cet effet détruire 5 bâtiments et obturer les 6 autres* »

Une drôle de façon de les conserver dans le domaine public !

Le CD a alloué à ce projet 178 000€ d'investissement et 4 500€ en fonctionnement. **Détruire et fermer des bâtiments constitue-t-il un investissement ?** N'oublions pas que le CD46 n'a RIEN fait depuis sa prise de pouvoir pour protéger les bâtiments. Plusieurs élus parmi eux étaient déjà conseillers généraux à la fermeture des Amis du Célé. Le CD46 est responsable, par négligence et non-gérance, de plus que 350,000€ de coût de restauration – une restauration que le **CePTEC était prêt à entreprendre sans s'appuyer sur des fonds publics.**

Le lieu est devenu un pion dans le jeu de la « *Politique en faveur du Tourisme* » et la chasse aux subventions dans le cadre de l'appel à projets «*Pôle de pleine nature* » de la FEDER (Europe) et Occitanie (Région).

Les conseillers ont adopté « *un projet d'espace naturel public de loisirs* » - rien de nouveau là dedans, **c'est déjà le cas depuis 50 ans, à cette nuance près que toute une structure d'hébergement pour le développement d'une politique d'éducation et d'accueil, laissée à l'abandon au cours des dernières années, va juste être carrément détruite et fermée.**

Deux choses sont inacceptables :

Déguiser la destruction et la fermeture permanente des bâtiments en « *Investissement de valorisation touristique de la vallée du Célé* »

Présenter ce projet comme une réponse à l'appel à projet « *Territoires à énergie positive pour une croissance verte* »

Quel manque de courage et de vision politique que de mépriser des initiatives citoyennes réellement axées sur la transition et de détruire non seulement le patrimoine bâti d'un site exceptionnel, mais aussi toute la confiance que les citoyen(ne)s peuvent avoir en leurs élus.

Texte validé et cosigné par:

L'association 'Collectif pour l'Avenir de Liauzu' (CAL)

Le collectif 'Centre Permanent pour la Transition Ecologique et Citoyenne' (CePTEC)

ABCéditions

Valérie Bazin

Véronique Gérard

David Bouguier

Jean-Pierre Masson

Jean-Luc Chatain

Jean-Jacques M'µ

Arnaud Chauvin

Emilie Pinon

Pierre Dufour

John Stubbs

Mathieu Ebbesen-Goudin

Clémence Urvoy

Muriel Fesquet

Nicole Wroblewski

Cathy Garcia

